




N°	CF-2004-24	1/1
Date d'émission	23 novembre 2004	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 593**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. (613) 952-4357.

- Numéro :** CF-2004-24
- Sujet :** Bell Helicopter Textron Canada (BHTC) Modèle 206L – Détecteur de bas niveau carburant
- En vigueur :** 15 décembre 2004
- Applicabilité :** Les hélicoptères Bell Helicopter Textron Canada (BHTC) Modèle 206L, équipés d'un détecteur de bas niveau carburant de réf. 206-063-613-003 portant les numéros de série 1413, 1414, 1415, 1424, 1428, 1430, 1432 et 1433.
- Conformité :** Aussitôt que possible, mais au plus tard le 31 décembre 2004, à moins que ce ne soit déjà fait.
- Contexte :** Il a été établi que les huit (8) détecteurs de bas niveau carburant dont les numéros de série apparaissent ci-dessus avaient peut-être été installés sur des hélicoptères de modèle 206L. Il se pourrait que ces détecteurs ne signalent pas une situation de bas niveau de carburant.
- Mesures correctives :** Retirer du service les détecteurs de bas niveau carburant de réf. 206-063-613-003, portant les numéros de série 1413, 1414, 1415, 1424, 1428, 1430, 1432 et 1433, conformément au BSA de BHTC n° 206L-04-132, révision A, en date du 4 octobre 2004, ou à toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, de Transports Canada.
- Autorisation :** Pour le Ministre des Transports
- 
- B. Goyaniuk
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne
- Contact :** M. Bogdan Gajewski, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone (613) 952-4450, télécopieur (613) 996-9178 ou courrier électronique gajewsb@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.